

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE

Pour le développement
et la gestion durable
de tous les systèmes
agroforestiers

Les systèmes agroforestiers associent au sein d'une même parcelle les productions sylvicoles aux productions agricoles. Ils recourent des formes anciennes et traditionnelles de polyculture-élevage, constitutives du bocage, et plus récemment des plantations d'arbres en alignement à l'intérieur des parcelles. La haie et l'arbre assurent de nombreuses fonctions, économiques et écologiques : production de bois et de fourrage, abris pour les animaux, lutte contre l'érosion, régulations microclimatiques et hydriques, stockage du carbone, résilience au changement climatique, interface avec le sol, limitation du ruissellement, ou encore réduction des besoins en intrants. Le maintien et le développement d'un maillage de haies et d'arbres doit ainsi accompagner le développement des systèmes de production visant la triple performance économique, environnementale et sociale. Pour contribuer au développement de l'agroforesterie, le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Stéphane Le Foll, a souhaité mettre en place ce plan qui s'inscrit dans le cadre du projet agro-écologique pour la France.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRO-ÉCOLOGIE
PRODUISONS
AUTREMENT

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE SE DÉCOMPOSE EN 5 AXES ET 23 ACTIONS.

AXE 1

MIEUX CONNAÎTRE LA DIVERSITÉ DES SYSTÈMES AGROFORESTIERS ET LEUR FONCTIONNEMENT

Les systèmes agroforestiers sont très divers et présents sur tout le territoire, mais ils restent peu caractérisés et peu suivis du point de vue quantitatif et qualitatif. Améliorer cette connaissance permettra aux divers acteurs de mieux connaître les pratiques et constitue naturellement un enjeu majeur pour le développement de l'agroforesterie. Ceci passera par l'amélioration de la connaissance et du suivi de l'agroforesterie, le développement des programmes et réseaux de recherche dans ce domaine et l'élaboration de références technico-économiques.

- 1.1. Renforcer les moyens de connaissance et de suivi des systèmes agroforestiers
- 1.2. Renforcer la coordination des actions des établissements de recherche, des instituts techniques agricoles, des chambres d'agriculture, des organismes nationaux à vocation agricole et rural et des réseaux mixtes technologiques
- 1.3. Renforcer les thématiques de recherche et de recherche-action sur l'agroforesterie
- 1.4. Évaluer le rôle de l'agroforesterie dans la mise en œuvre de la trame verte et bleue
- 1.5. Constituer et faire vivre un réseau de fermes agroforestières de référence



AXE 2

AMÉLIORER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE ET RENFORCER LES APPUIS FINANCIERS

L'agroforesterie a été historiquement fortement influencée par la politique agricole française et par la Politique agricole commune. Des avancées notables ont été introduites dans les réformes récentes de la Politique agricole commune afin de promouvoir la présence des arbres et haies et de prendre en compte leurs bénéfices environnementaux. Un certain nombre de dispositions de la PAC doivent encore être améliorés, de façon à soutenir le développement des systèmes agroforestiers. Au niveau national, de nouvelles dispositions pourraient être expérimentées afin de favoriser les investissements des agriculteurs dans ces systèmes sur le long terme.

- 2.1. Élaborer des propositions sur les dispositifs d'aides
- 2.2. Renforcer la mobilisation des outils disponibles pour les différents acteurs au niveau régional
- 2.3. Sécuriser les relations propriétaires – fermiers
- 2.4. Favoriser les aménagements agroforestiers dans le cadre des mesures de compensation d'impact environnemental
- 2.5. Étudier les leviers fiscaux en faveur des plantations agroforestières

AXE 3

DÉVELOPPER LE CONSEIL, LA FORMATION ET LA PROMOTION DE L'AGROFORESTERIE

Avec la mise en œuvre du projet agro-écologique, l'enseignement agricole a engagé un programme de refonte de ses référentiels ; il est maintenant stratégique d'y acter la place de l'agroforesterie. Les secteurs professionnel et associatif ont également posé les bases d'un réseau de conseillers spécialisés. Néanmoins, ces efforts nécessitent d'être confortés et développés pour couvrir l'ensemble des systèmes agroforestiers et des territoires et accompagner un grand nombre d'agriculteurs vers l'installation ou le développement de systèmes agroforestiers. En lien avec les actions de l'axe 1, le renforcement du conseil et de la formation doit également s'accompagner de la capitalisation des connaissances et de leur diffusion.

- 3.1. Renforcer la place de l'arbre et de la haie dans les dispositifs de formation
- 3.2. Renforcer la structuration d'un réseau de conseillers agroforestiers sur le territoire
- 3.3. Renforcer le mouvement associatif autour d'une seule association nationale
- 3.4. Capitaliser et analyser les connaissances, synthétiser les informations dans les documents et outils de sensibilisation
- 3.5. Conduire des opérations de promotion de l'arbre et de la haie



AXE 4

AMÉLIORER LA VALORISATION ÉCONOMIQUE DES PRODUCTIONS DE L'AGROFORESTERIE DE MANIÈRE DURABLE

Depuis les années 1970, la haie ou l'arbre au sein des cultures sont souvent perçus par leurs gestionnaires comme des contraintes non valorisables, ou au mieux comme des investissements sur le long terme. Pourtant, de nombreuses expériences locales montrent que l'agroforesterie peut apporter des revenus complémentaires non négligeables, directement ou indirectement. Quatre actions sont prévues dans cet axe 4 pour améliorer concrètement la valorisation économique des produits de l'agroforesterie, d'une manière durable.

- 4.1.** Soutenir le développement de filières de valorisation des produits et co-produits de l'agroforesterie
- 4.2.** Développer des synergies avec les signes de qualité
- 4.3.** Mettre en place des plans de gestion durable des systèmes agroforestiers et promouvoir la reconnaissance « bois agroforestier géré durablement »
- 4.4.** Développer la démarche nationale de production de plants d'arbres et d'arbustes d'origine locale



AXE 5

PROMOUVOIR ET DIFFUSER L'AGROFORESTERIE À L'INTERNATIONAL

Le projet agro-écologique comprend le chantier « Promouvoir et diffuser le projet agro-écologique à l'international ». En effet, la France est convaincue que l'agro-écologie constitue une solution d'avenir pour permettre à l'agriculture en France et dans le monde de relever le défi de la sécurité alimentaire d'une manière performante économiquement et environnementalement. Ce chantier a pour objectif de faire partager à l'international une vision pragmatique de l'agro-écologie comme une approche innovante et performante de l'agriculture. Le déploiement d'une stratégie de coopération et d'influence à l'international auprès des organisations internationales et des pays partenaires peut permettre de promouvoir le modèle de production et de valoriser l'expertise française dans ce domaine. Ce chantier doit également permettre d'enrichir la vision française de l'agro-écologie à travers l'identification, le partage et le retour d'expériences agro-écologiques menés dans d'autres pays. Il peut aussi permettre de préparer d'éventuelles futures évolutions de la PAC en suscitant des points d'intérêts communs avec nos partenaires sur la recherche de la triple performance. Le plan de développement de l'agroforesterie, partie intégrante du projet agro-écologique, s'inscrit parfaitement dans cette démarche.

- 5.1.** Promouvoir le développement de l'agroforesterie au niveau européen
- 5.2.** Promouvoir le développement de l'agroforesterie au niveau international
- 5.3.** Développer la recherche sur l'agroforesterie au niveau européen et international
- 5.4.** Développer les échanges pédagogiques européens et internationaux sur l'agroforesterie

SUIVI-ÉVALUATION DU PLAN

Un comité de pilotage, présidé par le MAAF et rassemblant des représentants de l'administration et des partenaires, sera mis en place dès le lancement, au premier semestre 2016. Il sera chargé du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des actions du plan. Le plan donnera lieu, dès sa phase de lancement, au premier semestre 2016, à la consolidation d'un tableau de suivi des actions et à la rédaction de fiches action détaillées. Pour chaque action seront précisés le ou les pilotes, les partenaires associés, les modalités de déroulement de l'action, les échéances, les indicateurs de moyens et/ou de résultats. Un suivi annuel d'exécution des actions sur la base des fiches-action sera réalisé et un exercice d'évaluation sera effectué en 2020, sous l'autorité du comité de pilotage. Le présent plan couvre la période 2015-2020, avec l'objectif de s'inscrire dans le long terme.

L'AGROFORESTERIE ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'agriculture à travers l'agro-écologie peut constituer une partie de la réponse au changement climatique. La France a porté ce message lors de la COP21 pour une agriculture innovante et respectueuse de l'environnement. En particulier la France a proposé, dans ce cadre, d'inscrire au plan d'actions Lima-Paris l'initiative « 4 pour 1000 : des sols pour la sécurité alimentaire et le climat », avec le soutien des partenaires internationaux. Cette initiative vise à encourager l'évolution des systèmes agricoles pour augmenter la teneur en matière organique et renforcer la séquestration de carbone, à travers la mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées. Des sols plus riches en matières organiques sont plus fertiles et productifs, résistent mieux à l'érosion et aux dérèglements climatiques et permettent de contribuer à l'atténuation du changement climatique en séquestrant des quantités importantes de carbone.

L'agroforesterie est un des éléments clefs de l'agro-écologie qui permettra d'enrichir les sols en matières organiques, de diversifier et améliorer la production, de participer à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation.

L'AGRO-ÉCOLOGIE

La France s'est engagée vers un changement des modèles de production afin de combiner à la fois performances économiques, sociales et environnementales : c'est le projet agro-écologique. C'est une politique publique ambitieuse qui implique l'ensemble des partenaires du secteur.

L'AGROFORESTERIE PLANTATION D'ARBRES ET DE HAIES AU SEIN DES CULTURES

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

**AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT**

